

N° 187/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

Objet de la délibération :

Aides aux entreprises :
Prolongation des conventions
avec la Région

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES
Suppléé(e)s	Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS
Excusé(e)	Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER
Absent(e)s	Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la convention entre la CCLL et la Région signée le 14 mai 2018 pour permettre à la Région d'intervenir en abondement des aides à l'immobilier d'entreprise octroyées par l'EPCI arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Vu la convention entre la Région et la CCLL signée le 20/09/2019 autorisant la seconde à intervenir en complément des aides et régimes d'aides de la Région arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

Il convient aussi de prolonger d'une année ces deux conventions, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, en attendant l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 qui précisera les nouvelles modalités d'intervention de la Région en matière d'aide économique.

Le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à proroger ces conventions et à les signer pour l'année 2022.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président